PROJET PEDAGOGIQUE





Centres Animation Jeunesse

Communauté de Communes du Frontonnais

Bouloc / Castelnau d'Estrétefonds / Fronton / Villaudric





2023/2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS	6
LES CENTRES D'ANIMATION JEUNESSE	6
LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD	7
FONCTIONNEMENT GENERAL DES CAJ	9
LES CONDITIONS D'ACCES ET LES MODALITES D'INSCRIPTIONS	9
LES HORAIRES D'OUVERTURE	9
CADRE REGLEMENTAIRE	10
ORGANIGRAMME DU SERVICE	10
Les animateurs occasionnels	11
La fonction d'Accueil	11
L'AIDE AUX DEVOIRS	12
En periode de vacances scolaires : Journee type	13
La politique tarifaire	14
Le « Pass-Semaine »	14
Les aides journalieres de la CAF	14
LA TARIFICATION MODULEE	14
Les aides aux depart en sejour	15
LES CHANTIERS	15
LES SEJOURS DE VACANCES	17
LE DISPOSITIF « ORGANISE TES LOISIRS »	17
LA PROGRAMMATION DE LOISIRS	17

LES PARTENARIATS	18
PASSERELLE ENFANCE	18
Passerelle avec les etablissements du secondaire	18
LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	19
L'ACCUEIL DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP	19
LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES	21
MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES	23
FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS POUR TOUS (OG1)	23
OBJECTIFS OPERATIONNELS	23
ACTIONS CADRES	23
EVALUATION	23
FAVORISER UNE DYNAMIQUE DE COEDUCATION (OG2)	24
OBJECTIFS OPERATIONNELS	24
ACTIONS CADRES	24
EVALUATION	24
ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LA CONSTRUCTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSA	ABLE EN ACCORD AVE
LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE (OG3)	25
OBJECTIFS OPERATIONNELS	25
ACTIONS CADRES	25
EVALUATION	25
S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (OG4)	26
OBJECTIFS OPERATIONNELS	26
ACTIONS CADRES	26
EVALUATION	26
PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES JEUNES (OG5)	27
OBJECTIFS OPERATIONNELS	27
ACTIONS CADRES	27
EVALUATION	27

Préambule

Une définition étymologique de l'animation est : action d'animer, de donner de la vie. La jeunesse est la période communément comprise entre l'enfance et l'âge adulte. En tant qu'acteur de l'Animation Jeunesse au sens large, cette double entrée constitue l'essence même de notre travail et des enjeux qui sont les nôtres :

Donner vie aux adultes et citoyens de demain!

Période charnière de la construction identitaire, physique et sociale, l'adolescence, car c'est d'elle qu'on parle, est un abandon de l'enfance et le commencement d'un tortueux voyage vers la maturité et l'âge adulte. Rupture brutale pour certains, évolution plus douce pour d'autres, elles restent une crise psychologique, physiologique et sociale pour tous.

Les CAJ ont pour rôle de les accompagner, soutenir et guider tout au long de ce chemin vers l'autonomie et la construction d'une conscience citoyenne. Ce projet ne se construit évidemment pas seul. Nous collaborons avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la jeunesse. La coéducation est une orientation fondamentale de notre projet.

Enfin, LE&C Grand Sud s'inscrit pleinement dans l'éducation populaire et dans l'économie sociale et solidaire, promouvant ainsi les valeurs d'humanisme, de solidarité, d'ouverture culturelle, de démocratie et de laïcité, faisant vivre les valeurs de l'idéal républicain : **Liberté Égalité et Fraternité.**

C'est au travers du projet politique pour la jeunesse de la Communauté de Communes du Frontonnais, du projet éducatif de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud et du projet pédagogique qui suit, que nous menons au quotidien ce travail auprès de l'ensemble de la jeunesse Frontonnaise.

Présentation Générale

La Communauté de Communes du Frontonnais Les Centres Animation Jeunesse Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

La Communauté de Communes du Frontonnais

Créée en janvier 2013, elle rassemble 10 communes, pour un territoire de 162 km² accueillant 27 217 habitants (chiffre de 2019). La répartition de la population sur les différentes communes est présentée dans le tableau ci-contre :

Elle a pris en charge la compétence jeunesse à sa création, en janvier 2013. Regroupés au sein du pôle « services à la population », les 4 centres d'animation jeunesse (CAJ de Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton et Villaudric) ont entamé un travail d'harmonisation de leurs fonctionnements dans une optique de cohérence de l'action jeunesse à l'échelle du territoire, ce travail a abouti à la constitution d'un service jeunesse intercommunal, vigilant

Commune	Nb Hab.
Bouloc (siège)	4723
Castelnau d'Estrétefonds	6579
Cépet	2171
Fronton	6271
Gargas	702
Saint Rustice	436
Saint Sauveur	1791
Vacquiers	1339
Villaudric	1578
Villeneuve-lès-Bouloc	1627

aux enjeux territoriaux de la jeunesse et au maintien d'un ancrage local fort.

Avec le basculement sous l'égide de la CCF, le territoire d'intervention des différents centres a augmenté de manière significative, ce qui a induit des adaptations du travail, des actions proposées et des fonctionnements en général. C'est en septembre 2014 qu'un fonctionnement commun a été adopté et mis en place.

Les Centres d'Animation Jeunesse



Implantés sur les communes de Bouloc, Castelnau d'Etrétefonds, Fronton et Villaudric, les 4 CAJ sont les pièces maîtresses de la politique jeunesse territoriale. Les actions des CAJ sont balisées par des orientations pédagogiques définies dans le contrat liant la CCF et LE&C Grand Sud. Ces actions s'adressent à l'ensemble des jeunes du territoire. Les 4 structures composent le Service Jeunesse Intercommunal.

Ils sont gérés par l'association LE&C Grand Sud. Présente sur le territoire Frontonnais depuis plusieurs années maintenant, elle a accompagné les équipes jeunesse dans le passage à l'intercommunalité, notamment par la création d'une coordination globale des structures.

Ce ne sont pas moins de 3 animateurs(trices), 1 directrice adjointe, 4 directeurs(trices) et 1 coordinateur qui œuvrent ensemble à la mise en œuvre de la politique jeunesse Frontonnaise.

Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

Implantée dans les régions du Grand Sud, «Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud» est une association laïque à but non lucratif. Son réseau est composé de fédérations et d'associations qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture.

LE&C GS bénéficie d'une expérience reconnue dans la conception, la gestion et l'évaluation des politiques publiques en matière de jeunesse, mais également dans l'enfance, la petite-enfance, la culture, la prévention...

Ses missions consistent à conseiller et accompagner les collectivités telles que la CCF dans la mise en œuvre de leurs structures socio-éducatives.





LE&C GS est engagée dans la lutte contre toute forme de discrimination et dans la mise en place d'une démarche en faveur de la diversité. Signataire de la charte de la diversité, ce combat est un engagement fort de l'association au quotidien. LE&C GS a répondu au projet « Parcours Laïque et Citoyen » du conseil départemental de la Haute-Garonne. Il se destine à accompagner l'ensemble des collégiens du département à devenir des citoyens autonomes, engagés, actifs et ouverts sur le monde. C'est un engagement fort du réseau LE&C GS.

Ce qui nous rassemble!

Fonctionnement Général des CAJ Orientations Pédagogiques

Fonctionnement Général des CAJ

Les conditions d'accès et les modalités d'inscriptions

Les CAJ sont ouverts à tous les jeunes de 11 à 17 ans, résidant sur une des dix communes de la CCF, à jour de leur inscription. Elle nécessite de remplir un dossier administratif et de s'acquitter du montant de l'adhésion annuelle (voir grille de tarification modulée). Cette inscription permet l'accès à l'ensemble des CAJ et à leurs activités. Elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Dans le cadre des passerelles mises en place avec les services enfance, les jeunes entrant en 6ème pendant l'année civile en cours peuvent être accueillis à partir du mois de juillet (plus de renseignements sur les modalités d'accueils de ces jeunes directement auprès des équipes).

Enfin, joint au dossier d'adhésion, figure le règlement intérieur des CAJ de la CCF et un document relatifs à la gestion du droit à l'image. Ils doivent être obligatoirement signés par les jeunes et leurs responsables légaux.

Les horaires d'ouverture

		Périod	le Scolaires		Vacances Scolaires	
	Mercredi Vendredi		Samedi	Du Lundi au Vendredi		
CAJ Bouloc		De 17H00			Do 01120 à 101100	
CAJ Castelnau	De 13H00 à 18H00	à 19H00 De 13H00 Participation	à 19H00	Une fois par moi	De 14H00 à 18H00	De 8H30 à 19H00 (Repas possible sur place)
CAJ Fronton			soirée jusqu'à 23H00		place)	
CAJ Villaudric		Fermé		Fermé	De 14H00 à 19H00	

Cadre réglementaire

Les 4 structures sont déclarées comme des accueils collectifs à caractère éducatif de mineur (ACCEM) auprès de la DRAJES (direction de région académique à la jeunesse à l'engagement et au sport). Elles sont soumises aux différentes réglementations relatives aux ACCEM. De manière plus générale, nous sommes soumis aux codes de l'action sociale et des familles, du sport et à l'ensemble de la législation française.

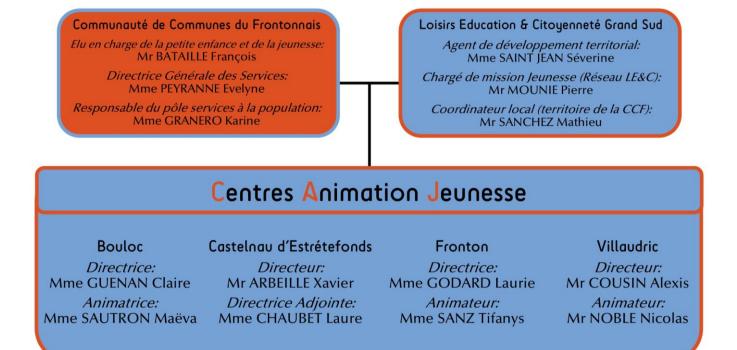
- Le taux d'encadrement dans nos centres est de 1 animateur pour 12 jeunes.
- Les équipes sont constituées très majoritairement d'animateurs diplômés (DEJEPS / BPJEPS / BAFD / BAFA).
- Tous les jeunes qui participent à nos actions sont inscrits et assurés auprès de LE&C Grand Sud.

D'autre part les CAJ bénéficient de financement de la Caisse d'Allocation Familiale (prestations de service ordinaire, aide vacances loisirs, etc.). Nous répondons donc aux exigences, de la CAF, relatives à ces dispositifs.

Pour plus de renseignements :

https://www.ac-toulouse.fr/accueils-collectifs-a-caractere-educatif-de-mineurs-acm-en-haute-garonne-124681

Organigramme du service



Les animateurs occasionnels

De manière régulière, nous faisons appel à des animateurs vacataires afin d'assurer l'encadrement de nos actions. Ces animateurs, même s'ils sont présents de manière ponctuelle sur nos structures, répondent aux mêmes exigences que les animateurs permanents.

Diplômés du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs), ils font partie intégrante des équipes d'animation. Ils apportent des compétences supplémentaires aux équipes et en font ainsi profiter les jeunes. De plus lors des périodes de vacances, au cours desquelles la fréquentation des centres augmente, ils permettent d'assurer les taux d'encadrements.

La fonction d'Accueil

Élément central du fonctionnement des structures, il est porté par les équipes d'animation au quotidien.

Accueillir les publics s'oriente autour de plusieurs axes :

- Aller à la rencontre des publics dès leur arrivée sur les locaux (posture d'ouverture nécessaire pour favoriser le dialogue).
- Permettre à chacun de trouver sa place dans les locaux (aménagement d'espace différencié).
- Cadre de fonctionnement impartial, clair et visible par tous.
- Permettre l'alternance de temps d'activités et de temps calme pour s'adapter aux rythmes de chacun.
- Permettre l'expression et la prise en compte des envies de chacun.

La fonction d'accueil constitue la colonne vertébrale de notre action, elle représente pour la majorité des jeunes la porte d'entrée dans nos structures et le point de départ du parcours du jeune au sein des CAJ.

La fonction d'accueil est également l'espace privilégié d'expression de nos missions de prévention. Les CAJ sont des acteurs de la prévention primaire (qui consiste à éviter et/ou réduire les comportements à risques chez nos publics et orienter vers les professionnels compétents lorsque c'est nécessaire). Ils ont dans leurs réseaux des structures relais comme la « Maison Des Solidarités » de Bouloc ou la « Maison Des Adolescents », leur permettant de répondre et d'accompagner les jeunes, face à des situations problématiques (comportements à risques, addictions, rupture familiale, scolaire, sociale…).

Les équipes ont construit des règles de vie commune qui sont partagées par tous et affichées dans nos structures. Elles ont pour objectif de faciliter le « Vivre Ensemble » sur les CAJ.



Règles de vie des CAJ



Le vivre ensemble est l'affaire de tous! Les directeurs et les animateurs sont là pour veiller à son respect... Ils sont garants de l'application des règles de vie commune. Ils évaluent les sanctions les plus adaptées en cas de non respect.

Comportements interdits



- Toutes consommations de tabac, alcool, boissons énergisantes, stupéfiants.
- Toutes formes de harcèlements ou de discriminations.
 - ♦ Toutes dégradations ou vols de matériel.
- ◆ L'ensemble de ces recommandations s'applique dans et en dehors des structures et viennent en complément du règlement intérieur des CAJ.

Conséquences possibles

- 1. Avertissement
- 2. Compensation
- 3. Exclusion d'une action (chantiers, sorties...)
 - 4. Prise de contact avec les parents
 - 5. Exclusion temporaire
 - 6. Exclusion définitive

L'aide aux devoirs

Organisé sur l'ensemble des centres les mercredis de 13H00 à 15H00, ces temps s'intègrent dans les journées des jeunes leur permettant une transition adaptée entre temps scolaire et temps de loisirs. Basé sur l'instauration d'un espace propice au travail scolaire et à l'entraide. Les participants ont la possibilité de faire leurs devoirs, réviser leurs leçons, aider ou être aidé sur la compréhension de certains contenus etc.

Afin de faciliter encore plus cette transition, les jeunes peuvent prendre leur repas sur le CAJ avant de passer sur le temps d'aide aux devoirs.

Les animateurs encadrent et organisent ces espaces pour permettre à tous d'avancer sur leur travail. Ils sont les garants et les relais privilégiés des jeunes et de leurs parents dans la mise en œuvre de ces temps. Afin de faciliter l'organisation et la bonne tenue de cette proposition, il est demandé aux familles une inscription préalable.

En période de vacances scolaires : journée type

Au travers de cette journée type, nous souhaitons donner une idée du cadre d'accueil de nos CAJ, il est important de noter qu'il s'agit là d'un exemple qui ne correspond pas à toutes les journées vécues par un jeune sur nos structures.

8H30: ouverture

Les jeunes arrivent sur la structure (accompagnés parfois de leurs parents). Il s'agit d'un temps important, car il permet les derniers ajustements par rapport à la programmation de la journée. C'est également le premier contact avec la structure, il peut parfois conditionner le vécu du jeune pour la journée à venir.

9H00: chantiers et activités.

Les jeunes partent sur les activités prévues au programme ou organisées en fonction de leurs souhaits. Les matinées sont des temps d'activité spécifiques, ce sont les temps privilégiés d'organisation des chantiers, mais également d'activités de découverte. Ces animations plus calmes dans les murs du CAJ, sont des moments d'échanges importants avec les jeunes.



11H30: temps méridien, repas

Ce sont les jeunes qui prennent en charge l'organisation de ces temps, accompagnés par les équipes d'animation. Ces temps sont désormais identifiés par les publics et riches d'apprentissages et d'échanges avec les jeunes. Les repas sont livrés par un traiteur local trois fois par semaine, les jeunes confectionnent les repas les deux jours restants.

14H30: activités et sorties



Les après-midi sont les temps privilégiés de sorties et d'activités en dehors des CAJ. Proposés à l'échelle de la CCF, ces temps sont l'occasion de s'ouvrir au monde extérieur par la pratique d'activités diverses et variés (Sports, Festivals, Activités ludiques ou culturelles, etc.).

17H30 : fin de journée

La fin de journée est un temps à la fois de bilan et d'échanges autour des différents temps vécus par les jeunes. Moment privilégié de médiation avec les familles, ils sont primordiaux dans les relations entre les CAJ et les

publics au sens large. Régulation des problèmes, retours sur le déroulement de la journée, rappels des informations pour les jours suivants, sont autant d'éléments discutés lors de ces échanges.

La politique tarifaire

Les CAJ proposent différents dispositifs financiers facilitant l'accès à leurs activités.

Le « Pass-Semaine »

Ce dispositif permet de bénéficier d'un tarif réduit sur l'ensemble des activités (repas compris) proposées lors des vacances scolaires par une inscription globale.

Il permet ainsi de bénéficier, pour les allocataires CAF disposant d'un Quotient Familial inférieur à 800, des aides « Vacances Loisirs de la CAF ».

Ce dispositif s'applique à tous les CAJ à l'exception du CAJ de Villaudric (qui ne propose pas de restauration, rendant l'application de ce dispositif impossible).

Les aides journalières de la CAF

Lorsque c'est possible (sorties à la journée et stages principalement), les CAJ proposent un tarif journalier permettant aux familles allocataires CAF disposant d'un Quotient Familial inférieur à 800 de bénéficier des aides journalières. Ce dispositif est appliqué sur l'ensemble de nos structures à partir du moment où le jeune participe aux activités prévues au programme.

La tarification modulée

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les CAJ ont adopté une grille de tarification modulée (validée, au préalable, en conseil communautaire). L'ensemble des prestations que nous proposons, module leur tarif en fonction des quotients familiaux des familles. Ces grilles s'appliquent sur tout, partout.

A1 A2 A3 A4 A5 réductions déduite 0 <qf<600< th=""><th>Tranches</th><th>Adhésion</th><th>Repas</th><th></th><th></th><th>Actions</th><th>;</th><th></th><th>Pass</th><th>Semaine</th></qf<600<>	Tranches	Adhésion	Repas			Actions	;		Pass	Semaine
0 < QF < 600 $12,00 ∈ 3,40 ∈ 4,00 ∈ 6,00 ∈ 8,00 ∈ 10,00 ∈ 12,00 ∈ à 20,00 ∈ 601 < QF < 1200 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 8,50 ∈ 12,00 ∈ 15,50 ∈ 19,25 ∈ à 38,00 ∈ 38,00 ∈ 25,00 ∈ 38,00 ∈ 25,00 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,75 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈ 4,00 ∈$	Hanches	Aunesion	Kepas	A1	A2	A3	A4	A5	réduction	ons déduites
à 20,0 601 <qf<1200 12,00="" 13,50="" 15,50="" 19,25="" 38,0<br="" 4,00="" 4,75="" 8,50="" à="" €="">15,00 € 4,25 € 5,00 € 10,00 € 15,00 € 20,00 € 25,00 € 45,0</qf<1200>	0-05-600	12.00 €	2.40€	4.00 €	6.00 €	8.00 €	10.00 €	12.00 €	De	5,00€
601 <qf<1200 12,00="" 13,50="" 15,50="" 19,25="" 38,0<="" 4,00="" 4,75="" 8,50="" td="" à="" €=""><td>0<qf<000< td=""><td>12,000</td><td>3,40 €</td><td>4,00 €</td><td>0,00 €</td><td>0,00 €</td><td>10,00 €</td><td>12,00 €</td><td>à</td><td>20,00€</td></qf<000<></td></qf<1200>	0 <qf<000< td=""><td>12,000</td><td>3,40 €</td><td>4,00 €</td><td>0,00 €</td><td>0,00 €</td><td>10,00 €</td><td>12,00 €</td><td>à</td><td>20,00€</td></qf<000<>	12,000	3,40 €	4,00 €	0,00 €	0,00 €	10,00 €	12,00 €	à	20,00€
à 38,0 15,00 € 4,25 € 5,00 € 10,00 € 15,00 € 20,00 € 25,00 € 45,0	601~OE~1200	12 E0 C	4.00 €	475 C	9 E O E	12.00 €	15 50 6	10.05 E	De	20,00€
1201 <qf<1800 10,00="" 15,00="" 20,00="" 25,00="" 4,25="" 45,0<="" 5,00="" td="" €=""><td>0012Q121200</td><td>13,50 €</td><td>4,00€</td><td>4,/5€</td><td>0,50 €</td><td>12,00€</td><td>15,50 €</td><td>19,23 €</td><td>à</td><td>38,00€</td></qf<1800>	0012Q121200	13,50 €	4,00€	4,/5€	0,50 €	12,00€	15,50 €	19,23 €	à	38,00€
1201 <qf<1800< td=""><td></td><td>15,00€</td><td>4,25€</td><td>5,00€</td><td>10,00€</td><td>15,00€</td><td>20,00€</td><td>25,00€</td><td></td><td>45,00€</td></qf<1800<>		15,00€	4,25€	5,00€	10,00€	15,00€	20,00€	25,00€		45,00€
	1201 <qf<1800< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>,</td></qf<1800<>									,
QF>1801 18,00 € 5,00 € 6,00 € 12,00 € 18,00 € 24,00 € 30,00 € 50,0	OF>1801	18,00€	5,00€	6,00€	12,00€	18,00€	24,00€	30,00€		50,00€
Pour le tarif précis du Pass semaine, rapprochez vous des équipes pour le coût exact		ŕ	·	·	·	·	ŕ			-,

		Séjours de vaca	nces	
Tranches	S1	S2	S3	Majoration hébergement en "dur"
Trancites	3 jours / sous toiles / pas d'activités spécifiques	3 jours / sous toiles / activités spécifiques	5 jours / sous toiles / activités spécifiques	(par jour de séjour)
0 <qf<600< td=""><td>45,00 €</td><td>70,00 €</td><td>220,00 €</td><td></td></qf<600<>	45,00 €	70,00 €	220,00 €	
601 <qf<1200< td=""><td>52,00 €</td><td>84,00 €</td><td>235,00 €</td><td>10 00 G</td></qf<1200<>	52,00 €	84,00 €	235,00 €	10 00 G
1201 <qf<1800< td=""><td>60,00 €</td><td>90,00 €</td><td>250,00 €</td><td>10,00 €</td></qf<1800<>	60,00 €	90,00 €	250,00 €	10,00 €
QF>1801	70,00 €	100,00 €	270,00 €	

Afin de pouvoir appliquer le tarif le plus adapté, il est demandé aux familles de fournir l'attestation d'aide au temps libre ou une attestation de paiement valide. Pour plus de renseignements, rapprochezvous des équipes.

Les aides aux départs en séjour

Afin de faciliter le financement des séjours pour les familles les plus modestes, les CAJ mobilisent les dispositifs « Action Vacances » du conseil départemental et « Bourse JPA » de l'association JPA¹. Ces deux dispositifs permettent d'aider financièrement les familles qui en ont besoin afin de permettre les premiers départs en séjour des jeunes.

Les chantiers

Ils sont mis en place sur toutes les périodes de vacances et constituent également un moyen pour les jeunes de financer leurs loisirs.

En effet, le principe des chantiers est simple, le jeune participe à une action d'intérêt collectif et bénéficie en retour d'une bourse loisirs, utilisable sur les CAJ afin de financer ses activités.

Ce dispositif est cofinancé par la CCF et le dispositif Ville Vie Vacances (CAF et Conseil Départemental). Habituellement proposés en matinée sur 5 jours, les chantiers permettent aux jeunes de disposer de 7 euros par demi-journée de chantier réalisée (il est demandé de participer à l'intégralité d'un chantier) soit 35 euros.

Au-delà de l'aspect financier, les chantiers sont des actions riches d'un point de vue pédagogique, en effet elles permettent aux participants d'avoir une première expérience avec le « monde du travail »

¹ Jeunesse au Plein Air

(ponctualité, notion d'objectif, procédures diverses...). La participation à la vie du territoire est également un moyen pertinent de toucher du doigt une forme d'action citoyenne et d'engagement participant à la valorisation de l'image de la jeunesse.

Dans cet esprit-là, les équipes et les jeunes ont travaillé sur une charte d'engagement fixant le cadre de ces projets pour l'ensemble des centres et des participants :

Centres Animation Jeunesse

Bouloc / Castelnau / Fronton / Villaudric

Charte Chantier Jeunes

En participant à un chantier, je m'ENGAGE à :

- 1/ Participer activement et être impliqué dans la réalisation des différentes tâches prévues.
- 2/ A respecter les horaires (début et fin) et le programme.
- 3/ Etre présent sur l'ensemble des journées prévues au programme.
- 4/ Prévenir en cas de retard et/ou d'absence (un justificatif pourra être demandé).
- 5/ Respecter les règles de sécurité et d'organisation.
- 6/ Etre respectueux vis-à-vis des personnes, du matériel, des lieux, des intervenants...
- 7/ Avoir un langage et un comportement adapté
- 8/ Partager le matériel mis à ma disposition avec l'ensemble des participants.
- 9/ Ne pas utiliser mon téléphone portable (ou tout autre appareil électronique) en dehors des temps de pause.
- 10/ Participer au nettoyage et au rangement.

En cas de non-respect des règles ci-dessus, je risque :

Un avertissement verbal.

La perte d'une partie ou de la totalité de ma « bourse loisirs ».

L'exclusion du chantier.

L'interdiction de participer à un futur chantier.

Les équipes adapteront leurs décisions en fonction des situations.



Les séjours de vacances

Les séjours sont des temps particuliers dans la vie des CAJ, proposés sur les périodes de vacances scolaires (principalement l'été) ils permettent une approche concrète du « Vivre Ensemble » et font la part belle à l'autonomisation et à la découverte.

La gestion libre (confection des repas et prise en charge de l'ensemble des tâches du quotidien par les jeunes) et le choix du logement sous tente, sont des parti-pris pédagogiques fort (à noter qu'en fonction des caractéristiques et objectifs du séjour, d'autres

modes d'organisation pourront être privilégiés de manière exceptionnelle) visant un travail concret sur l'autonomie, la prise d'initiative et la vie en groupe. Les jeunes ont ainsi un rôle majeur dans le bon déroulement de leur séjour. Nous mettons en place de manière systématique des temps de préparation en amont des départs en séjours afin d'impliquer davantage encore les jeunes à leur organisation.

Les thématiques peuvent être diverses, sportives, culturelles, de pleine nature, et favorisent l'épanouissement des jeunes par l'apprentissage, l'expérimentation et la découverte.

Le dispositif « Organise tes loisirs »

Il s'agit d'une proposition faite par les CAJ pour permettre aux jeunes de réaliser leurs projets de loisirs en bénéficiant d'un accompagnement des animateurs. De nombreuses activités sont permises et accompagnées par les équipes dans ce cadre.

C'est une première approche, pour beaucoup de jeunes, dans l'autonomisation et l'organisation de leurs loisirs.

La programmation de loisirs

Les propositions des différents centres, s'articulent autour de grandes thématiques :

- Culture
- Sport
- Expérimentation scientifique
- Loisirs créatifs
- leux

Ces grands axes, constamment nourris d'idées et propositions nouvelles constituent les fondements de notre programmation de loisirs.

En plus, de la programmation de loisirs « classique », les équipes des structures accompagnent les démarches de projet des jeunes en étant à leur écoute et en se joignant à leurs envies, idées, projets... C'est ce qui leur permet de les mettre en œuvre dans un cadre facilitateur et au sein duquel les jeunes restent, maîtres de leurs décisions.

Les partenariats

Les CAJ ne sont pas des structures détachées de l'environnement qui les entoure, en effet nous dressons de nombreux partenariats avec les acteurs majeurs des politiques jeunesses, mais également avec les acteurs associatifs locaux. La volonté de partenariat de nos équipes, est forte et souvent motrice des projets qui en découlent.

Passerelle Enfance

Les passerelles enfance sont spécifiques à chacun des CAJ, même si elles répondent aux mêmes objectifs communs :

- Coéducation
- Aider à la transition entre les structures enfance et jeunesse
- Valorisation de l'image des structures jeunesse sur le territoire
- Cohérence éducative globale

L'ensemble des services « Enfance » du territoire sont concernés par ce dispositif permettant ainsi à une grande proportion des enfants de CM2 du territoire de bénéficier d'animations portées par les équipes jeunesse et faciliter ainsi la transition, parfois délicate, entre l'élémentaire et le secondaire.

Passerelle avec les établissements du secondaire

Les interventions dans les établissements du secondaire sont cadrées dans un projet spécifique qui s'articule autour de 5 grands axes de travail :

- Permettre un temps de « lâcher prise ».
- Favoriser la discussion, les échanges et la médiation.
- Permettre la découverte, l'initiation et le partage.
- Construire les partenariats au sein de l'établissement.
- Observer, agir en concertation et prévenir les conduites à risques.

Nous intervenons au sein des collèges de Fronton, Saint Jory et Gratentour ainsi qu'au lycée de Fronton. Les interventions s'articulent généralement autour d'une animation de foyer des élèves et une proposition d'ateliers de découverte en parallèle. La collaboration avec les autres structures intervenantes au sein des établissements est une priorité (Point Accueil Jeunes de Saint Jory et Maison des Jeunes de Gratentour).

Les partenaires institutionnels

La DRAJES (Direction Régionale Académique de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport)

Représentant de l'Etat sur le plan local, constitue les organismes de réglementation, régulation et contrôle des structures jeunesse déclarés en ACCEM (Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs). L'ensemble de nos actions et des personnes habilités à assurer l'encadrement des publics sont déclarés auprès de leurs services.

Plus d'informations sur ce site : https://www.ac-montpellier.fr/DRAJES-123047

La caisse d'allocation familiale de Haute-Garonne

La Caf est une financeuse importante des CAJ à travers plusieurs dispositifs :

- Prestation de service ordinaire (liée à la fréquentation de nos structures).
- Dispositif Ville Vie Vacances (financement des chantiers).
- Aides au temps libre (soutien aux familles dans le financement de leurs loisirs).

Le Conseil départemental

Le Conseil départemental 31, finance les CAJ dans plusieurs cadres. Les dispositifs TLPJ et VVV en sont les exemples les plus parlants. Les VVV permettent notamment la mise en place des chantiers. Sans ces financements, ils ne pourraient pas être maintenus selon les mêmes conditions (bourses loisirs).

D'autre part, dans le cadre de l'appel à projet « Parcours laïque et citoyen », auquel LE&C GS a répondu, le conseil départemental financera des actions à destination de tous les élèves des collèges du département.

L'Accueil des jeunes en situation de handicap

L'ensemble des équipes, est vigilant à la capacité des CAJ à accueillir tous les publics dans leur diversité et leurs particularités. Concernant les jeunes présentant des situations de handicap, une procédure a été adopté afin de permettre d'accueillir dans les meilleures conditions les jeunes, en relation avec les familles. Cette procédure est « enclenchée » lors d'une nouvelle sollicitation d'accueil d'un jeune, quelle que soit la provenance de la sollicitation (famille, scolaire, réseau…).

- 1. Nous prenons systématiquement contact avec la famille ou les responsables légaux concernés afin de pouvoir convenir d'un entretien en présence du jeune (dans la mesure du possible), des équipes de la structure et de la famille (ou responsables légaux). L'objectif de ce temps est double, il va s'agir de définir, de concert avec la famille et le jeune, des modalités d'accueil, mais également de prendre le temps de se connaître et de « rassurer » l'ensemble des partis.
- 2. En parallèle, les équipes des CAJ entreront en contact avec les autres acteurs éducatifs qui encadrent le jeune dans d'autres espaces (scolaire, éducation spécialisée, sport...) afin de pouvoir échanger et mutualiser sur des outils et ou des pratiques.

3. Un lien régulier est maintenu avec les familles tant sur les aspects « problématiques » que **positifs** de la présence du jeune sur la structure. Ces échanges peuvent être formalisés par une rencontre lorsque les familles ou les équipes l'estiment nécessaire.

L'accueil et l'inclusion de ces jeunes sont obligatoires au regard de la loi. Il s'agit d'un engagement fort de nos structures, que de répondre le plus efficacement et humainement possible à cet aspect.

Les équipes sont engagées sur la thématique de l'inclusion au quotidien. Des espaces « Zen » ont été aménagés sur l'ensemble des centres avec le concours d'une volontaire en service civique entre avril et septembre 2021. Sa présence a également permis une réinterrogation et une amélioration de la prise en compte de la différence sur nos centres bénéficiant, en définitive, à l'ensemble des publics accueillis.







Les orientations pédagogiques

Le contrat qui lie la CCF et LE&C Grand Sud, s'oriente autour des axes suivants :

- Accès aux loisirs
- Coéducation
- Développement durable
- Éducation à la citoyenneté
- Éducation à la santé et à l'alimentation
- Accès à la culture
- Lien intergénérationnel
- Épanouissement individuel par le sport
- Expérimentation scientifique
- Organisation de séjours de vacances

Les grands axes ci-dessus, nourrit d'orientations complémentaires portées par les équipes de LE&C GS sur le terrain, permettent de cadrer la mise en œuvre de la politique jeunesse de la CCF autour de 5 grands objectifs généraux balisant ainsi, les actions, les choix pédagogiques, les fonctionnements et de manière plus globale l'ensemble des réflexions autour de la jeunesse. Ils constituent la feuille de route des équipes dans la mise en œuvre concrète de leurs actions.

Favoriser l'accès aux loisirs pour tous (OG1)

- Accès à la culture
- Accès aux loisirs pour tous
- Organisation de séjours de vacances
- Développer les initiatives de jeunes

Favoriser une dynamique de coéducation (OG2)

- Lien intergénérationnel
- Coéducation
- Continuité éducative

Accompagner les jeunes dans la construction d'une citoyenneté active et responsable en accord avec les valeurs de la république (OG3)

- Éducation à la citoyenneté
- Laïcité
- Liberté, égalité, fraternité
- Diversité

S'inscrire dans une dynamique de développement durable (OG4)

- Pratiques écoresponsables
- Actions de prévention sur l'écologie
- Éducation à la santé et à l'alimentation
- Développement durable

Permettre l'épanouissement de tous les jeunes (OG5)

- Éducation à la santé et à l'alimentation
- Épanouissement individuel par le sport
- Organisation de séjours de vacances
- Expérimentation scientifique
- Ouverture culturelle

Mise en œuvre et évaluation des orientations pédagogiques

Les orientations pédagogiques se déclinent en objectifs opérationnels permettant la mise en place d'actions concrètes et évaluables. Dans la partie qui suit, nous vous présentons les objectifs opérationnels de notre projet pour la jeunesse et les modalités d'évaluations de nos actions.

Favoriser l'accès aux loisirs pour tous (OG1)

Objectifs opérationnels

- ⇒ OP1.1/ Permettre à tous les publics d'avoir accès financièrement aux activités des CAJ.
- ⇒ OP1.2/ Favoriser une programmation tenant compte des envies des publics.
- ⇒ OP1.3/ Favoriser une programmation tenant compte des différences des publics.
- ⇒ OP1.4/ Favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos structures.

Actions cadres

« Organise tes loisirs », « Pass semaine », chantiers, sorties, soirées.

Objectifs	Critères	Indicateurs (seuils)
	Mixité sociale des publics	15% des publics avec un QF<800
OP1.1 Utilisation des dispositifs d'aide mis en place		70% de participation aux chantiers 1 Pass-semaine par CAJ par vacances Au moins 1 autre dispositif par CAJ par an de mobilisé (JPA, Sac Ados, Etc.)
	Accompagnement à l'autofinancement	1 à 2 actions par CAJ par an
	Taux de remplissage des activités	90% sur l'ensemble des activités proposés à l'échelle de la CCF
OP1.2	Diversité des actions mise en place	Consommation 40% / Culturel 20% / Sport 20% / Solidaire 10% / Développement durable 10%
	Nombre d'actions proposées et réalisées par les jeunes	1 à 2 OTL par vacances 30% des actions mises en place
	Mixité de genre des publics	35% de filles sur l'ensemble du service Pas moins de 25% par centre
OP1.3	Mixité d'âge des publics	11-14 60% / 15 – 17 40% sur l'ensemble du service
	Mixité sociale des publics	15% des publics avec un QF<800
	Nombre de jeunes bénéficiant d'un PAI ² ou d'une mesure MDPH accueillis	
OP1.4	Les locaux permettent l'accueil de tous les publics	100% des structures accessibles
	Nombre d'actions de sensibilisation mise en place sur l'intégration de ces publics	1 action autour du handicap par an sur le service.

² Protocole d'Accueil Individualisé

Favoriser une dynamique de coéducation (OG2)

Objectifs opérationnels

- ⇒ OP2.1/ Favoriser le travail avec les établissements scolaires (Collèges et Lycée) du territoire.
- ⇒ OP2.2/ Favoriser la mise en place d'actions avec les structures enfances du territoire.
- ⇒ OP2.3/ Permettre un dialogue avec les familles des jeunes accueillis.
- ⇒ OP2.4/ Favoriser la mise en place d'action avec les associations locales.

Actions cadres

Interventions collèges et lycée, passerelles enfance, temps d'accueils, animation locale.

Objectifs	Critères	Indicateurs (seuils)
	Mise en place d'intervention dans les établissements du secondaire de l'ensemble du territoire	Interventions dans tous les établissements du territoire au moins une fois par semaine
OP2.1	Participation aux instances des établissements (FSE, Conseil d'administration)	Nous participons à au moins une instance par établissement ou nous intervenons.
	Mise en place de projets en parallèles de nos interventions	Au moins un projet par an par établissement
	Mise en place de passerelles avec les services enfance du territoire.	4 projets passerelles par an 25% des CM2 participe
OP2.2	Nombre de CM2 prenant l'adhésion sur les CAJ suite à la participation à une passerelle	50% des jeunes ayant participé à une passerelle prennent une inscription 10% de l'ensemble des CM2
	Des actions sont mises en place sur les CAJ dans le cadre de ces passerelles	4 actions spécifiques par an
	Des temps sont prévus pour dialoguer avec les familles	L'accueil des familles est pris en compte dans les fonctionnements des structures
OP2.3	Des espaces sont aménagés dans les structures pour recevoir les familles	
	Des actions, parents-enfants sont mise en place	1 par an par structure
OP2.4	Nombre d'actions mise en place avec des associations du territoire	Au moins 1 action par structure par an
	Nombre de partenariats associatifs différents mis en place	Au moins 1 par an par CAJ (conventionnement)
	Nombre de sollicitations d'associations reçus	Au moins 1 par structure par an

Accompagner les jeunes dans la construction d'une citoyenneté active et responsable en accord avec les valeurs de la république (OG3)

Objectifs opérationnels

- ⇒ OP3.1/ Favoriser l'expression des jeunes.
- ⇒ OP3.2/ Permettre la participation des publics, à des actions servant l'intérêt commun.
- ⇒ OP3.3/ Impliquer les jeunes dans la vie locale.

Actions cadres

Web Radio, chantiers, manifestation locale, projets d'accompagnement, fonctionnement des structures, règles de vie, charte de bonne conduite.

Objectifs	Critères	Indicateurs (seuils)
OP3.1	Les jeunes ont des possibilités de prendre la parole	Les CAJ ont différentes formes (audio/vidéo/écrit) de retranscription de la parole des jeunes tous les ans.
	La parole des jeunes est relayée hors des structures	Des jeunes s'inscrivent suite à la parole d'un adhérent
	Des actions servant l'intérêt commun sont réalisées par les jeunes	4 chantiers minimum par vacances toute l'année/90% de participation
OP3.2	Une communication sur ces actions est faite sur le territoire	
	Les jeunes sont à l'initiative d'actions d'intérêts communs	2 actions par an
OD2 2	Les jeunes participent à des événements du territoire	10 événements par an
OP3.3	Les jeunes organisent des événements sur le territoire	8 événements par an

S'inscrire dans une dynamique de développement durable (OG4)

Objectifs opérationnels

- ⇒ OP4.1/ Sensibiliser les jeunes à l'intérêt de trier les déchets.
- ⇒ OP4.2/ Favoriser des comportements d'achat responsable notamment sur la confection des repas collectifs mis en place sur les structures.
- ⇒ OP4.3/ Sensibiliser les jeunes aux enjeux du développement durable.
- ⇒ OP4.4/ Favoriser l'utilisation de matériaux de récupération dans les actions mises en place.

Actions cadres

Accueil, confection des repas, vie collective au sein des CAJ, chantiers, actions de sensibilisations.

Objectifs	Critères	Indicateurs (seuils)
	Le tri des déchets est possible sur les structures	Le tri des déchets est possible sur chaque centre et indiqué clairement par un affichage visuel.
OP4.1	Les jeunes utilisent les systèmes de tri mis en place	Le tri des déchets est systématiquement fait à la fin des actions mises en place sur nos structures (chantiers, activités, repas)
	De la récupération est organisée sur les structures dans une optique de recyclage (piles, toner, papier, etc.)	La quantité de déchets recyclables (piles, papiers, toners) diminue chaque année. Des alternatives de consommation sont mises en place sur les centres (piles rechargeables par exemple)
	Les jeunes achètent des fruits et légumes de saisons	Sur chaque repas préparé par les jeunes, il y a un fruit ou légume de saison
OP4.2	Les jeunes sont vigilants à la provenance des produits qu'ils consomment	« Charte du bon consommateur » à construire
	Les jeunes sont vigilants aux quantités de produits achetés et consommés (réduction gaspillage)	Diminution de la pesée des déchets à la fin des repas
	Nombre d'actions de sensibilisation mise en place	Au moins 2 par an
OP4.3	Les équipes ont été sensibilisées à cette thématique	
	Les jeunes participent à des actions de sensibilisation	Au moins 1 par an
OP4.4	La récupération de matériaux (bois, carton, papier autre) est possible dans nos structures	
01 7.7	Nombre d'actions utilisant des matériaux de récupération mises en place	Au moins 2 par an par centre

Permettre l'épanouissement de tous les jeunes (OG5)

Objectifs opérationnels

- ⇒ OP5.1/ Etablir une relation de confiance avec les jeunes.
- ⇒ OP5.2/ Favoriser la découverte d'activités culturelles et sportives.
- ⇒ OP5.3/ Favoriser la pratique d'activités culturelles et sportives.
- ⇒ OP5.4/ Favoriser l'investissement des jeunes sur l'organisation de leurs activités.
- ⇒ OP5.5/ Renforcer notre mission de prévention auprès des publics.

Actions cadres

Programmation générale, temps d'accueil, séjours.

Objectifs	Critères	Indicateurs (seuils)
	Les jeunes ont des échanges informels réguliers avec les équipes	Retranscription écrite de certains de ces temps d'échanges
OP5.1	Les jeunes sollicitent les équipes lors de situations problématiques	Procédures claires lors de situations problématiques Utilisation systématique de la procédure et des ressources
	Des actions d'accompagnements de projets de jeunes sont réalisées	1 par CAJ par an
	Nombre d'actions sur lesquelles les jeunes participent en réponse à des sollicitations (soutien aux équipes)	1 par CAJ par an
	Taux de participation aux activités nouvelles mis en place	50%
OP5.2	Nombre d'activités nouvelles mise en place	2 par CAJ par an
	Nombre d'activités nouvelles proposées par les jeunes	Via les OTL / 1 par an par CAJ
	Taux de participation aux activités mise en place	90%
OP5.3	Nombre d'activités culturelles régulières proposées	1 par vacances / 6 par an
	Nombre d'activités sportives régulières proposées	1 par vacances / 6 par an
	Taux de participation aux activités mis en place	90%
OP5.4	Nombre de temps de « préparation » réalisés avec les jeunes pour l'organisation des séjours	1 par séjour
	Nombre d'activités réalisées à l'initiative des jeunes	1 par an par CAJ
	Nombre d'actions de prévention/sensibilisation mise en place	1 par CAJ par an
OP5.5	Nombre de situations liées aux problématiques de la jeunesse décelée	
	Nombre de partenariat avec des acteurs de la prévention crées / existants	

Explications de la démarche d'évaluation

Pour chaque critère, l'équipe se fixe des indicateurs et des seuils d'atteintes, nous estimons qu'un objectif opérationnel est atteint lorsque tous les critères associés sont remplis. Il est partiellement atteint lorsqu'un tiers, ou plus, des critères sont remplis. Il n'est pas atteint lorsqu'aucun critère n'est rempli.

Un objectif général est atteint lorsque tous les objectifs opérationnels afférents sont atteints.

Nous tenons à préciser que cette démarche d'évaluation est une préoccupation permanente des centres, régulièrement ajustée et questionnée.

A minima, un temps d'évaluation est formalisé par an en équipe de direction.



Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44 www.loisireduc.org - contact@loisireduc.org